



mon accident du travail non reconnu par cpam

Par **elkhabbouzi59**, le **29/07/2019** à **15:24**

BONJOUR marque de politesse

j'ai été victime d'un accident du travail le 14/03/2005, du bras droit, consolidé depuis; et j'ai été victime d'un accident du travail, du bras droit, le 28/02/2019 vers 14h30, que je n'ai déclaré que le lendemain à 7h00 en me reveillant, avant d'aller au medecin.

en effet, travaillant à Lille dans un chantier, en temps qu'intérimaire chef d'équipe, j'ai glissé de mon echaffaudage lors d'une mauvaise manoeuvre de la grue qui a fait tomber une banche metallique et se faisant, j'ai glissé de mon echafadage et je me suis attrapé avec mon bras droit en me cognant violemment contre le béton.

suite à celà, une dispute avec mon chef de chantier, qui veut m'incombé une erreur de mesure de sa part, et minimiser ces erreurs de securité, nombreuses sur le chantier par manque d'effectif et je lui dit que j'arrête de travailler ce jour, et fini ma journée en errant sur le chantier, jusqu'à 16h30.

Je quitte le chantier en colère, et en me reveillant le lendemain, mon bras droit a doublé de volume et me fait très mal.

j'avertis donc mon agence interim (XXXX LILLE) par téléphone, avant d'aller voir mon medecin, qui me dit, qu'il croit qu'il y a fracture...

suite à celà, je me rends, à mon agence intérim en après midi et je fais la D.A.T. avec la secretaire (**SXXXXXXXXXXXXE anonymisation**), qui me remet les documents necessaire, et avant de partir, je rencontre le directeur d'agence (adrien castagna), qui prends des nouvelles

et me souhaite bon retablissement, avant que je parte.

cependant, un mois et demi plus tard, je ne suis remunere par personne et je decide d'aller voir la cpam, et là je decouvre qu'en fait mon directeur d'agence interim a temoigné contre moi en emmetant des "doutes sur la sincérité et la bonne foi de mes dires".

aujourd'hui, nous sommes le 29/07/2019, et je n'ai reçu aucune reconnaissance de la CPAM et aucune rémunération de quelques parties que ce soit.

Ma question est la suivante: que puis je faire contre celà, car depuis je ne suis payé par personne?

en vous remerciant d'avance, cordialement.

Par **morobar**, le **29/07/2019** à **19:00**

Bjr,

Avez-vous remis à la CPAM un arrêt de travail ?

SI oui, il va falloir retourner à la CPAM pour obtenir:

- * la prise en charge au titre d'un arrêt maladie pour commencer
- * déposer un recours auprès de la CRA pour requalification en Accident du travail.

Vous aurez besoin de citer des témoins, comme le grutier.

Car vu d'ici l'entreprise utilisatrice a mis fin à la mission au soir de l'accident.